



## PAS D'IMPUNITÉ POUR LES CRIMES COMMIS EN SYRIE

AMNESTY  
INTERNATIONAL 

Le conflit en Syrie est le plus meurtrier de la région.  
Il a éclaté en réaction à la répression brutale,  
par le gouvernement de Bachar el Assad, des manifestations massives de 2011.  
Des crimes atroces sont commis à grande échelle  
et la moitié de la population est déplacée.  
**Il est indispensable que les responsables rendent des comptes.**

### ► BESOIN DE JUSTICE

Alors que la Cour pénale internationale est bloquée depuis des années en raison du veto russe et chinois, il existe deux alternatives pour traduire en justice les personnes responsables de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre :

- **Le nouveau mécanisme établi par l'Assemblée générale des Nations unies** qui permet de recueillir et d'analyser des éléments de preuves concernant des atteintes au droit international humanitaire et au droit relatif aux droits humains
- **La compétence universelle**, une possibilité qu'ont les États de poursuivre les auteurs de crimes contre l'humanité, crimes de guerre ou de génocide quel que soit le lieu où le crime a été commis et la nationalité des auteurs ou des victimes. Pour que ces crimes soient poursuivis en France, il faut notamment que leur auteur y réside habituellement. C'est une entrave à la compétence universelle.

## ► NOTRE DEMANDE AU GOUVERNEMENT FRANÇAIS :

Amnesty International a salué l'adoption par l'assemblée générale des Nations unies, le 21 décembre 2016, de la résolution 17/48 visant à mettre en place un mécanisme de soutien à l'enquête sur les crimes graves commis en Syrie depuis mars 2011. Afin de contribuer à cet effort, nous exhortons le gouvernement français à soutenir ce mécanisme en y allouant les ressources nécessaires.

Amnesty International est convaincue qu'avec l'aide des Nations unies et de ses partenaires, ce mécanisme est en mesure de rendre, du moins partiellement, justice aux victimes des crimes qui ont été et continuent d'être commis sur le territoire de la République arabe syrienne depuis mars 2011, notamment en permettant que leurs auteurs soient tenus pour responsables de ces crimes. **Cependant, l'impunité et le cycle de violations des droits humains perdureront si de vraies mesures ne sont pas prises pour garantir la mise en place réelle de cette résolution.**

Dans ce contexte, nous exhortons le gouvernement français à soutenir les efforts visant à mettre un terme aux atrocités commises en Syrie en obligeant les individus responsables à rendre des comptes, à travers les actions suivantes :

- Faire exercer sa compétence universelle et faire appliquer d'autres lois nationales, de façon à traduire les auteurs de ces crimes en justice
- Soutenir la mise en place et le financement du mécanisme indépendant, international et impartial.



**Sans une contribution active de la France, les actes constitutifs de crimes au regard du droit international continueront d'être perpétrés en toute impunité.**

**Avec nous, demandez justice sur**  
**[www.amnesty.fr/Syrie-justice](http://www.amnesty.fr/Syrie-justice)**